

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 octobre 2023

portant nomination d'un régisseur titulaire, gérant des comptes nominatifs, au centre de détention de Roanne

NOR : JUSK2326347A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2019-1184 du 15 novembre 2019 modifiant le code de procédure pénale (Partie réglementaire – décrets en Conseil d'Etat) et relatif à l'organisation et au fonctionnement des régies chargées au sein des établissements pénitentiaires de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes, gérant des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire pour de la nomination du régisseur titulaire en date du 29 septembre 2023,

Arrête :


Article 1^{er}

Monsieur Jean-Pierre BRUYERE, secrétaire administratif, est nommé en qualité de régisseur titulaire, gérant des comptes nominatifs, au centre de détention de Roanne à compter du 16 octobre 2023.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 10 octobre 2023.


Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Pour le ministre par délégation,


Le chef du bureau de la synthèse,

G DUFNERR



**DEMANDE D'AVIS CONFORME DU COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE
PREALABLE A LA NOMINATION D'UN REGISSEUR**

NATURE DE LA REGIE : avances recettes recettes et avances

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE
Direction : DISP de Lyon
Service : DBF / CAFC
Nom / Prénom: LEMOINE Stéphanie
Qualité : Référente CAFC
Adresse : 19 rue Crépet - CS 70607 - 69366 LYON cedex 07
Téléphone : 04 87 24 96 38 e-mail : stephanie-stephanie.lemoine@justice.fr

IDENTIFICATION DU REGISSEUR A NOMMER
Nom / Prénom: BRUYERE Jean-Pierre
Date de naissance : 08/06/1974
Qualité : Régisseur des comptes nominatifs CD ROANNE
Adresse : 26 chemin du Verger - 42260 GREZOLLES
Téléphone :
<input checked="" type="checkbox"/> copie d'une pièce d'identité

Fait à : Lyon Le : 22/09/2023

Signature :

REPOSE DU COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE
Nom / Prénom:
Qualité :
<input checked="" type="checkbox"/> AVIS CONFORME <input checked="" type="checkbox"/> AVIS NON CONFORME
Observations :
Fait à : Lyon Le : 29/09/2023
Signature :

Pour le Directeur Régional des Finances
Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et du
Département du Rhône
l'Adjoint à la Responsable
du service Dépense
F. ROUILLET

Document à conserver par l'ordonnateur et le régisseur dans le dossier de la régie